

AFEJI HAUTS DE FRANCE

Association

199/201 rue Colbert

Bâtiment Ypres

59043 LILLE CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AFEJI HAUTS DE FRANCE

Association

199/201 rue Colbert

Bâtiment Ypres

59043 LILLE CEDEX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association AFEJI HAUTS DE FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AFEJI HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposée dans la note II "Changement de méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 16 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Pierre-Marie MARTIN

		Exercice 2025		Exercice 2024	
ACTIF		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (1)		793 648	-510 010	283 637	240 341
Immobilisations incorporelles :					
Frais de développement		1 344 415	- 757 609	586 806	692 718
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 344 415	-757 609	586 806	692 718
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles :					
Terrains		164 150 724	-82 503 485	81 647 239	78 153 040
Constructions		4 851 701	-2 094 092	2 757 609	2 369 469
Installations techniques, matériel et outillage industriels		110 358 193	-48 408 854	61 949 338	43 111 914
Autres immobilisations corporelles		15 347 727	-11 811 043	3 536 685	3 165 406
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		25 628 941	-20 189 496	5 439 445	5 133 621
Immobilisations financières (1) :		7 964 162		7 964 162	24 352 630
Participations		2 089 845	- 1 230 878	858 967	897 285
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés		370 453		370 453	365 393
Prêts		439 662	-190 976	248 686	259 296
Autres immobilisations financières		1 279 779	-1 039 902	239 877	272 596
Total de l'actif immobilisé (II)		167 584 983	-84 491 971	83 093 012	79 743 042
(1) Dont à moins d'un an					
Stocks et en-cours :		85 390		85 390	81 543
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production					
Produits finis					
Marchandises		75 015		75 015	-26 334
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (1) :					
Créances Clients et Comptes rattachés		7 352 024	-369 243	6 982 781	6 288 182
Autres créances		14 361 970	-3 474	14 358 496	28 945 856
Charges constatées d'avance		795 300		795 300	833 686
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement :					
Actions propres		7 736		7 736	7 736
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		22 222 607		22 222 607	161 259 683
Total de l'actif circulant (IV)		44 900 044	-372 717	44 527 326	197 390 352
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)		213 278 674	-85 374 699	127 903 975	277 373 735
(2) Dont à moins d'un an					

		Exercice 2025	Exercice 2024
PASSIF			
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		6 842 971	6 822 909
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		-2 519 900	-2 350 900
ECART DE RÉÉVALUATION		1 573 791	1 573 791
RÉSERVES			
Réserves pour projet de l'entité		24 081 744	21 695 359
dont : Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		22 371 995	20 899 559
REPORT A NOUVEAU			
Report à nouveau		-8 971 737	-7 043 347
dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-7 158 807	-6 224 791
dont Excédent ou déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		1 497 773	1 268 885
Depenses rattachées par autorité de tarification			
Depenses non opposables ou tiers financeurs			
Résultats sous tiers financeurs			
Excédent ou déficit de l'exercice		-217 709	-548 516
SITUATION NETTE (sous-total)		20 789 160	21 150 195
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		10 954 370	11 008 650
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		8 230 973	16 167 354
Total I		39 974 503	48 326 199
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		19 577 471	10 111 885
Total II		19 577 471	10 111 885
PROVISIONS			
Provisions pour risques		1 192 649	1 223 580
Provisions pour charges		95 965	1 952 536
Total III		1 288 614	3 176 115
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		31 432 021	168 206 246
Emprunts et dettes financières diverses		774 608	4 294 619
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes sur commande		49 126	47 718
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 172 355	5 033 768
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		19 747 248	19 002 640
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 848 832	1 468 484
Autres dettes		5 097 389	14 329 753
Produits constatés d'avance		2 941 829	3 376 308
Total des dettes (1) (IV)		67 063 387	215 759 535
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		127 903 975	277 373 735
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) Dont emprunts participatifs			

Le cas échéant, une rubrique « Autres fonds propres » est intercalée entre la rubrique « Capitaux propres » et la rubrique « Provisions » avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées...). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Cotisations	1 928	1 933
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	839 427	669 813
Dont ventes en nature		
Ventes de prestations de service	16 871 748	16 223 719
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	139 688 076	141 273 200
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	5 396 691	4 801 143
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	310 747	5 521 815
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	100 828	
Utilisations des fonds dédiés	1 072 189	717 631
Autres produits	7 801 301	11 835 367
Total I	172 082 935	181 044 622
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de Marchandises	404 136	389 352
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	46 677 333	47 635 663
Aides financières	4 396	4 244
Impôts, taxes et versements assimilés	9 757 479	9 797 250
Salaires	80 362 796	78 681 895
Cotisations sociales	20 796 667	28 280 853
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 097 182	6 386 074
Dotations aux provisions	239 666	159 597
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	9 612	
Report en fonds dédiés	632 554	5 409 669
Autres charges	5 626 938	5 112 127
Total II	171 608 758	181 856 724
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I- II)	474 177	-812 102
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 972	24 939
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différence positive de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	62 335	162 658
Total III	79 307	187 597
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements , aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 023 524	544 720
Différence négative de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	1 023 524	544 720
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-944 217	-357 123
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-470 039	-1 169 225
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	610 879	1 752 742
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	313 767	1 107 489
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	297 112	645 252
Participation de salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	44 783	24 543
Total des produits (I + III + V)	172 773 121	182 984 961
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	172 990 831	183 533 476
EXCEDENT OU DEFICIT	-217 710	-548 516
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de bien		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		



Comptes annuels arrêtés au 31/12/2025

AFEJI Hauts de France

**199/201 rue Colbert - Bâtiment Ypres
CS 59029
59043 LILLE CEDEX**

PARTIE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	3
I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
II. CHANGEMENTS DE METHODE.....	4
1. Nouveau règlement ANC n°2022-06.....	4
2. Changement présentation.....	5
III. DEROGATION.....	5
IV. METHODES D'EVALUATION.....	6
1. Les Immobilisations corporelles et incorporelles.....	6
2. Les stocks.....	6
3. Créances et Dettes.....	7
V. HONORAIRES VERSES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	7
VI. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	7
VII. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENGAGEMENT RETRAITE.....	7
VIII. EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET EN ETP AU 31/12/2025.....	8
IX. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES.....	8
PARTIE 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	9
I. BILAN.....	9
1. Tableau variation des fonds propres.....	9
2. Etat des Réserves et provisions.....	10
3. Tableau variation des fonds dédiés.....	11
4. Crédit Bail.....	11
5. Produits et charges constatées d'avance.....	12
6. Etat des immobilisations et amortissements.....	13
7. Etat des créances et dettes.....	14
II. COMPTE DE RESULTAT.....	15
1. Répartition des ventes, des produits prestations service, dotation globale et subvention. (Montant en M€).....	15
2. Détermination du résultat effectif.....	15
3. Résultat financier et exceptionnel.....	15

Partie 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 8,9 et 11)

(Décret n° 83-1020 du 22/29.11.1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- * Continuité de l'exploitation,
 - * Permanence des méthodes comptables d'un service à l'autre,
 - * Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les présents comptes ont été arrêtés conformément aux principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 ainsi que le règlement ANC n°2019-04 relatif au plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux.

La présentation des états financiers a été modifiée et tient compte de l'application des règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2019-04 applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2020.

Les comptes annuels présentent les dispositions prévues dans la réglementation du secteur sanitaire et social (M22 Bis)

Conformément au règlement comptable associatif ANC n°2018-06, le lecteur des comptes trouvera ci-dessous une présentation de l'activité de l'association ainsi que les moyens utilisés.

L'Afeji Hauts-de-France est une association Loi 1901, elle accompagne toutes les personnes vulnérables, de la petite enfance au grand âge : environnement familial complexe, handicap, perte d'autonomie, soutien aux aidants familiaux, détresse sociale, accès à l'emploi, exil...

L'Afeji Hauts-de-France s'est également développée en s'implantant sur deux nouveaux territoires, la Métropole et le Hainaut-Cambrésis, grâce à une stratégie combinée de création et de reprise d'activités.

L'association compte aujourd'hui 110 établissements et services sur l'ensemble du département du Nord.

C'est en s'adaptant aux besoins spécifiques des territoires qu'elle a développé son expertise et son savoir-faire : une approche globale et un soutien individuel porté par des professionnels qui valorisent le « parcours de vie » de ses usagers, quelle que soit leur situation.

L'Afeji Hauts-de-France a également adapté ses modes d'action car le parcours de vie s'accompagne désormais aussi en dehors de nos centres, grâce à un suivi durable qui permet aux bénéficiaires de rester connectés avec nos services. L'association compte ainsi de nombreux services mobiles, se déplaçant à domicile voire dans la rue pour être là où se trouve la personne en difficulté. Plusieurs accueils de jour ont également ouvert leurs portes pour soutenir les personnes aux moments où elles en ressentent le besoin.

L'Afeji Hauts-de-France intervient aujourd'hui sur l'ensemble du secteur social, sanitaire et médico-social : handicap physique, déficience intellectuelle, troubles du comportement, souffrance psychique, difficulté familiale et sociale, accès et retour à l'emploi, dépendance, exil.

L'association a su diversifier ses champs d'intervention pour apporter des réponses aux besoins qui ont émergé au cours des dernières décennies et se positionne ainsi comme un véritable partenaire social des services publics.

Sa volonté est de toujours engager de nouveaux projets pour faire évoluer son accompagnement et rester fidèle aux 4 objectifs de son projet associatif :

La réactivité et l'adaptation aux nouveaux besoins,

L'amélioration permanente de l'accueil et du service,

La valorisation des usagers et de leur place dans la société,

L'intégration des bénéficiaires et de leur famille à la vie de l'association

Seules sont exprimées les informations significatives.

Description des moyens mis en œuvre

Investissements de l'année : 12 M€

Ressources Humaines :

48 741 heures de formation au profit de 1 265 salariés

I. Evénements significatifs de l'exercice

Fusion et mutualisation des dispositifs d'habitat inclusif au sein d'une structure unique « Habitats Inclusifs Hainaut Cambrésis »

Ouverture d'une pouponnière de 12 places à Bois Grenier

Ouverture d'un centre de formation à Armentières

Ouverture d'un Hébergement Urgence de 10 places sur la métropole

II. Changements de méthode

1. Nouveau règlement ANC n° 2022-06

Le nouveau règlement ANC n°2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (PCG) en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charge
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Ce règlement a des d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2025 sur la présentation des états financiers :

- Conformité réglementation : Transfert des crédits investissements enregistrés en provisions vers les fonds dédiés pour un montant de 9 M€
- Les produits d'exploitation qui comprennent notamment :
 - Les quotes-parts de reprise de subventions d'investissement pour un montant de 901 K€
 - Les produits cession d'immobilisations pour un montant de 101K€
- Les charges de personnel ont été minorées de remboursements :
 - Avantages en nature pour un montant de 70 K€
 - Relatifs au personnel, initialement enregistrés dans un compte de transfert de charges d'exploitation pour un montant de 8.4 M€
 - Refacturation interne pour 4.3 M€
 - Remboursement ASP pour 2.1 M€
 - Indemnités journalières de prévoyance pour 1.3 M€
 - Compte Epargne Temps pour 0.5 M€

2. Présentation Bilan

- À compter de l'exercice 2025, la trésorerie est présentée en situation nette afin d'offrir une meilleure lisibilité financière. Conformément au principe de non-compensation, les disponibilités (trésorerie positive) figurent à l'actif du bilan, tandis que les concours bancaires courants sont inscrits distinctement au passif. Pour garantir la comparabilité des états financiers, les données de l'exercice précédent ont été retraitées : la trésorerie nette proforma au 31 décembre 2024 s'établit ainsi à 20 739 587€.
- **Neutralisation des opérations réciproques** Les transactions, créances et dettes réciproques entre les différentes structures du périmètre ont été intégralement neutralisées. Cette élimination des flux internes permet de présenter la situation financière et le résultat des comptes comme s'il s'agissait d'une entité unique.

III. Dérogation

L'Association affecte à sa section d'immobilisation, tout investissement d'une valeur supérieure ou égale à 500€

IV. Méthodes d'évaluation

1. Les Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations Incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état de la mise en utilisation de ces biens).

TYPE D'IMMOBILISATION	MODE	DUREE
Frais de 1er établissement <i>Frais 1er établissement</i> <i>Frais d'évaluation</i> <i>Frais recherche et développement</i> <i>Concession droits similaires brevets licence</i>	Linéaire	3 ans 3 ans 3 ans 4 ans 3/4 ans
Construction	Linéaire	20 - 40 ans
Installations générales , agencement des constructions	Linéaire	15 ans
Installations générales, agencement, aménagement divers	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 - 5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

2. Les stocks

Les stocks suivants :

Alimentation fournitures de bureau linge, habillement sont évalués selon la méthode du FIFO, les matières premières sont évaluées selon la méthode du Coût Moyen Pondéré

3.Créances et Dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est constituée en fonction de leur degré d'irrecouvrabilité.

V. Honoraires versés au Commissaire aux Comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2025 sont de 128 734 € TTC (provision sur facture non parvenue)

Honoraires des commissaires aux comptes	
	DELOITTE
Honoraires afférents à la certification des comptes	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	124 236 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	4 498 €
Total	128 734 €

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

VI. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Au sein de l'Association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, n'est pas communiqué.

En effet, compte tenue de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

VII. Informations relatives à l'engagement retraite

Les engagements de l'association vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite découlent principalement de 4 conventions collectives applicables aux salariés des secteurs sanitaires, social et médico-social. La principale convention, (CCN 66), couvre plus des 2/3 des salariés de l'AFEJl.

Le montant total des engagements de retraite est présenté en annexe et ne fait pas l'objet de provision au bilan de l'association.

Au 31 décembre 2025 cet engagement est de 7,7 M€ et a été calculé sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 3,85%

Taux d'inflation : 2,00%

Taux de revalorisation des salaires : 2,00%

Taux de charges sociales patronales : 50%.

Age de départ à la retraite : l'âge du taux plein en prenant en compte une hypothèse de début de carrière de 21 ans pour les non-cadres et de 23 ans pour les cadres.

Tables de mortalité : TGH/F 05

Table de turnover : taux moyen de 6% sur la population actuelle, en ligne avec le taux de démission moyen constaté au cours des 4 dernières années.

VIII. Effectifs par catégorie et en ETP au 31/12/2025

Catégorie de Personnel	CDD		Total CDD		CDI		Total CDI		Total général
	Cadres	Non Cadres			Cadres	Non Cadres			
Administration/Gestion	3,0	29,6	32,6		64,5	134,4	198,9		231,5
Direction/Encadrement	0,8	3,0	3,8		126,5	15,9	142,4		146,2
Médical	0,2		0,2		9,5		9,5		9,7
Paramédical	1,5	36,0	37,5		51,9	251,3	303,3		340,7
Services Généraux		198,1	198,1			299,4	299,4		497,5
Socio-éducatif		197,8	197,8			929,8	929,8		1 127,6
Travailleurs en situation de handicap (EA)		26,9	26,9			125,2	125,2		152,1
Total général	5,5	491,4	496,9		252,4	1 756,1	2 008,5		2 505,4

IX. Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Dans la poursuite de ce qui a été réalisé en 2025, l'AFEJI Hauts de France a maintenu son activité tout en préservant la santé, la sécurité au sein de ses établissements.

Les états financiers 2025 de l'AFEJI ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2025 de L'AFEJI, la Direction de l'AFEJI n'a pas connaissance d'incertitudes profondes qui remettraient en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation sur le long terme.

Partie 2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

I. Bilan

1. Tableau variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds associatifs sans droit de reprise	6 822 909		123 150	103 087	6 842 971
Fonds associatifs avec droit de reprise	-		100 000	269 900	-
Ecart de réévaluation	1 573 791				1 573 791
Réserves statutaires ou contractuelles	22 695 358		1 941 291	554 906	24 081 743
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	20 899 560		1 899 906	427 373	22 372 093
Report à Nouveau	-		-	3 111 833	-
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-		-	3 111 833	-
Excédent déficit de l'exercice	-	548 516		217 709	-
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	333 464		964 666	964 666
SITUATION NETTE	21 150 195	548 516	- 2 875 781	4 257 435	20 789 160
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	11 008 650		898 177	952 457	10 954 370
Provisions réglementées	16 167 354		83 198	8 019 578	8 230 974
TOTAL	48 326 199	548 516	- 1 894 406	13 229 470	39 974 504

2. Etat des Réserves et provisions

Objet de la provision	Situation au 31/12/2024	Exercice 2025		Situation au 31/12/2025
		Augmentations	Diminutions	
Autres réserves	60 980 €			60 980 €
Excédent Affectation Invest.	5 905 686 €	204 862 €		6 110 548 €
Excédent Affectation Invest. D'un CPOM	1 347 818 €	966 991 €		2 314 810 €
Réserve de trésorerie Affect. du résultat	2 820 077 €			2 820 077 €
Réserve de compensation	6 073 673 €	639 373 €	519 314 €	6 193 732 €
Excédent affecté en réserve compensation amort.	6 487 124 €	130 064 €	35 592 €	6 581 597 €
TOTAL RESERVES REGLEMENTEES	22 695 358 €	1 941 291 €	554 906 €	24 081 743 €
Réserve trésorerie	3 404 005 €		11 250 €	3 392 755 €
Réserve renouvellement immo	7 911 695 €		7 911 695 €	0 €
Différence sur réalisation d'actif	4 851 653 €	83 198 €	96 633 €	4 838 218 €
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	16 167 353 €	83 198 €	8 019 578 €	8 230 973 €
Provision pour litige	464 368 €	459 666 €	212 000 €	712 035 €
Autres provisions pour risques	759 210 €	25 000 €	303 597 €	480 613 €
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	1 223 579 €	484 666 €	515 597 €	1 192 649 €
Provision pour travaux	1 090 517 €		1 090 517 €	0 €
Autres provisions pour charges	862 017 €		766 052 €	95 965 €
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	1 952 535 €	- €	1 856 569 €	95 965 €
TOTAL GENERAL	42 038 825 €	2 509 155 €	10 946 650 €	33 601 330 €

5. Produits et charges constatées d'avance

(Décret 83-1020 du 29/11/83 -article 23)

Nature	MONTANT
Produits d'exploitation	2 941 829
Charges d'exploitation	795 300

6. Etat des immobilisations et amortissements

IMMOBILISATIONS

	VALEUR BRUTE AU 31.12.24	ACQUISITION	TRANSFERT	CESSION REFORME	VALEUR BRUTE AU 31.12.25
FRAIS D'ETABLIS.	2 029 170	135 849		26 958	2 138 062
TERRAIN ET AMENAGEMENT	4 393 092	458 609			4 851 701
CONSTRUCTION	87 236 422	448 538	22 879 342	206 110	110 358 193
INSTA. TECHNIQUE MAT. OUT.	14 495 976	1 210 216		358 465	15 347 727
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	24 635 732	1 914 801		921 593	25 628 941
IMMOB.CORP. EN COURS	24 352 631	6 490 875	22 879 342		7 964 162
TOTAL	157 143 023	10 658 888	0	1 513 125	166 288 787

AMORTISSEMENTS

	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31.12.24	AUGMENTATIONS DOTATIONS	DIMINUTIONS AMORTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31.12.25
FRAIS D'ETABLIS.	1 096 112	202 659	31 152	1 267 619
TERRAIN ET AMENAGEMENT	2 003 624	90 468		2 094 092
CONSTRUCTION	44 124 508	4 505 380	221 033	48 408 854
INSTA. TECHNIQUE MAT. OUT.	11 330 570	853 126	372 654	11 811 042
AUTRES IMMOBILISATIONS CORP.	19 502 111	1 914 741	1 227 355	20 189 496
TOTAL	78 056 925	7 566 373	1 852 194	83 771 104

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Montant au AU 31.12.24	Augmentation	Diminution	Montant au AU 31.12.25
Valeur brute	2 082 897	22 463	15 515	2 089 845
Provision	-1 185 611	-45 267		-1 230 878
Valeur nette	897 285	-22 804	15 515	858 967

Les immobilisations financières sont constituées

Dépôts et cautionnement	61%
Prêt	21%
Titres /actions	18%

7. Etat des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	ECHEANCE	
		A 1 AN AU +	A + D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Autres titres immobilisés	370 453		370 453
Prêts	439 662		439 662
Autres immob. financières	1 279 729	238 139	1 041 591
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux	558 188	558 188	
Créances clients & Cptes rattachés	6 791 444	6 791 444	
Autres créances	5 166 158	5 166 158	
Produits à recevoir	9 195 812	9 195 812	
TOTAL	23 801 447	21 949 741	1 851 706

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	ECHEANCE		
		A 1 AN AU +	A + D'UN AN ET 5 ANS AU +	A + DE 5 ANS
Emprunts obligataires				
Emprunts établ. créd. +2 ans	31 432 021	1 519 605	6 169 031	23 743 384
Emprunts & dettes fin. diverses	774 608	774 608		
Fournisseurs et cptes rattach.	5 172 355	5 172 355		
Dettes fiscales & sociales	19 747 248	19 747 248		
Dettes sur immo. Et cpts rattachés	1 848 812	1 848 812		
Autres dettes	5 097 389	5 097 389		
TOTAL	64 072 433	34 160 017	6 169 031	23 743 384

II. Compte de Résultat

1. Répartition des ventes, des produits prestations service, dotation globale et subvention. (Montant en M€)

	Subvention	Dotation Globale	Ventes & Prestations Services
Gestion Encadré	1,1	126,4	4,1
Gestion Propre	12,0	0,2	13,6
Global	13,1	126,6	17,7

2. Détermination du résultat effectif

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2025	Exercice 2024
RÉSULTAT COMPTABLE	- 217 709	- 548 516
Reprise du résultat antérieur		
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	- 217 709	- 548 516
Dont résultat effectif sous gestion propre	964 666	552 201
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 1 182 375	- 1 100 717

3. Résultat financier et exceptionnel

Le résultat financier de -0,9 M€ correspond pour une part importante aux charges d'intérêt d'emprunt.

Le résultat exceptionnel de + 0,3 M€ intègre les éléments suivants :
Pour la partie produit : 0,6 M€ de Produits CRETON (2017 à 2019)
Pour la partie charge : 0,3 M€ relatif au redressement URSSAF